



Code Client : 10002401077

Je soussigné, TAROZZI Vincent, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, CONSEILS SERVICES FORMATIONS atteste que :

Monsieur Bruno BARERA

Salarie(e) de l'entreprise LIP DAX - INDUSTRIE ET BATIMENT

a suivi l'action : 02-01 / HABILITATION ELECTRIQUE (catégories B0 exécutant Travaux d'ordre non électrique (exécutant, basse tension), B1V Opération d'ordre électrique (exécutant, basse tension), B2V Opération d'ordre électrique (chargé de travaux, basse tension), BC Opération d'ordre électrique (chargé de consignation, basse tension), BR Opération d'ordre électrique (chargé d'intervention BT, basse tension), H0V exécutant Travaux d'ordre non électrique (exécutant, haute tension)), session n°03032602014.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 21/05/2026 au 22/05/2026

pour une durée de 10 heures 30 (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT PAUL LES DAX

Le : 22/05/2026

PRESIDENT, TAROZZI Vincent



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



Code Client : 10002411021

Je soussigné, TAROZZI Vincent, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, CONSEILS SERVICES FORMATIONS atteste que :

Madame SIDONIE GIOVENCO

Salarié(e) de l'entreprise LIP DAX - INDUSTRIE ET BATIMENT

a suivi l'action : 02-01 / HABILITATION ELECTRIQUE (catégories B0 exécutant Travaux d'ordre non électrique (exécutant, basse tension), B1V Opération d'ordre électrique (exécutant, basse tension), B2V Opération d'ordre électrique (chargé de travaux, basse tension), BC Opération d'ordre électrique (chargé de consignation, basse tension), BR Opération d'ordre électrique (chargé d'intervention BT, basse tension), H0V exécutant Travaux d'ordre non électrique (exécutant, haute tension)), session n°03032602014.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 21/05/2026 au 22/05/2026

pour une durée de 10 heures 30 (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT PAUL LES DAX

Le : 22/05/2026

PRESIDENT, TAROZZI Vincent



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



Code Client : 10002604011

Je soussigné, TAROZZI Vincent, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, CONSEILS SERVICES FORMATIONS atteste que :

Monsieur KYLIAN GUILLEN

Salarié(e) de l'entreprise LIP DAX - INDUSTRIE ET BATIMENT

a suivi l'action : 02-01 / HABILITATION ELECTRIQUE (catégories B0 exécutant Travaux d'ordre non électrique (exécutant, basse tension), B1V Opération d'ordre électrique (exécutant, basse tension), B2V Opération d'ordre électrique (chargé de travaux, basse tension), BC Opération d'ordre électrique (chargé de consignation, basse tension), BR Opération d'ordre électrique (chargé d'intervention BT, basse tension), H0V exécutant Travaux d'ordre non électrique (exécutant, haute tension)), session n°03032602014.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 21/05/2026 au 22/05/2026

pour une durée de 10 heures 30 (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT PAUL LES DAX

Le : 22/05/2026

PRESIDENT, TAROZZI Vincent



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.